

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Juillet 2022**

Hémodialyse en centre

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75*	15	15	15	0	NON
77	5	5	5	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	7	7	7	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total IDF	61	61	61		

* Dont une autorisation commune adulte-pédiatrie

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Juillet 2022**

Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	12	12	12	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	9	9	9	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	5	5	-1	OUI
Total	61	62	62		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Juillet 2022**

Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	8	-1	OUI
77	9	8	9	0	NON
78	8	8	9	-1	OUI
91	7	6	7	0	NON
92	7	5	7	0	NON
93	11	11	11	0	NON
94	7	7	7	0	NON
95	6	6	6	0	NON
Total	62	58	64		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Juillet 2022**

Dialyse à domicile par hémodialyse

Implantations		Le PRS2 ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité d'hémodialyse à domicile par territoire de santé. Il est considéré que toute structure réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité d'hémodialyse à domicile et solliciter l'autorisation de cette modalité de prise en charge.
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	4	
77	3	
78	4	
91	4	
92	3	
93	6	
94	3	
95	0	
Total	27	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Juillet 2022**

Dialyse à domicile par dialyse péritonéale

Implantations		Le SROS-PRS ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité de dialyse péritonéale par territoire de santé. Il est considéré que tout site réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité de dialyse péritonéale et de solliciter une autorisation après formation de son équipe médicale et paramédicale.
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	10	
77	3	
78	3	
91	3	
92	4	
93	7	
94	2	
95	2	
Total	34	